

Accompagnement méthodologique : Comment analyser un accident du travail ?

De quoi s'agit-il ?

L'analyse des accidents du travail est une étape cruciale de la démarche de prévention.

Cette sensibilisation a pour but de **proposer des méthodes d'analyse d'un accident du travail**. Il s'agit d'identifier les causes de sa survenance et de trouver les solutions les plus adaptées pour éviter que l'accident ne se reproduise. Cette méthode d'analyse permet également d'améliorer le fonctionnement de l'entreprise grâce à une **meilleure compréhension des dysfonctionnements et d'agir avant tout en prévention primaire**.

Des cas pratiques basés sur des exemples théoriques sont présentés afin que les participants puissent maîtriser la méthode d'analyse en cas d'accident dans leurs structures.

Les objectifs

- Permettre à l'employeur et aux acteurs de la prévention de monter en compétences sur l'analyse des accidents du travail
- Acquérir une méthodologie structurée et reproductible pour identifier les causes des accidents à l'aide d'outils
- Savoir définir et mettre en place un plan d'action efficace pour prévenir la récurrence des accidents
- Intégrer l'analyse des accidents dans une démarche globale d'amélioration continue de la sécurité au travail afin de prévenir les risques

Pour aller plus loin

[Fiches Repères CIHL les actions de prévention](#)

[PréventionBTP : le Plan de Prévention, de quoi s'agit-il ?](#)

Déroulement

- Introduction aux principes fondamentaux de la prévention des risques professionnels, aux obligations légales et aux enjeux liés à la sécurité au travail.
- Analyse d'un accident du travail : présentation de la méthodologie pour comprendre les circonstances et prévenir la récurrence :
 - le recueil des faits
 - la recherche des causes
 - la définition d'un plan d'action
 - le contrôle de l'efficacité
- Cas pratiques : mise en application des notions abordées à travers des exercices concrets et des études de cas réels afin d'acquérir une méthodologie applicable sur le terrain.



Qui peut en bénéficier ?

Toutes les entreprises et structures adhérentes au CIHL
Public cible : employeur



Intervenants :

Technicien(ne) en prévention des risques



Durée :

Module de 3h maximum en entreprise ou en interentreprises lors [des rendez-vous de prévention](#)



Comment en faire la demande ?

Demande de l'entreprise auprès du médecin du travail ou auprès du service prévention : cihl.prevention@cihl45.com